

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.01.00 Convocation du 20.01.2000

Compte rendu affiché 1^{er} Février 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

Objet : OPERATION V.V.V. :

CHANTIERS

VACANCES FEVRIER 2000

<u>Nombre de</u> <u>conseillers</u>	
en exercice : 29	
présents 25	
votants 28	

Présents : MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY, MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE, Maires-Adjointes,

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. AUROY, DOIZY, Mmes ROUX, WYMANN, GASTREIN, VEYRIER, MM. CHATELIER, PIANA, GONDELAUD, FORGET, RUMEAU, MARCENDE, Mlle MILLET, MM. DUSSUD et BELIN, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : M. DUCRET par M. GONDELAUD - Mme BROSSARD par Mlle VEYRIER - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

Absent excusé : M. DOUCET.

Monsieur l'Adjoint délégué pour la Politique de la Ville rappelle que le service DSU organise, pendant les vacances scolaires de FEVRIER 2000, des chantiers V.V.V. en direction de jeunes habitant les quartiers sensibles. Ces chantiers concernent des travaux de peinture de paliers et halls d'entrée sur les résidences de l'Aventurière et de l'Echo.

Ces chantiers concernent 12 jeunes sur les deux périodes de vacances (semaine du 21 au 25 février et semaine du 28 février au 3 mars 2000).

Ces jeunes recevront une gratification conforme à la réglementation pour les chantiers Ville-Vie-Vacances. Cette gratification a pour but de financer un projet de loisirs ou une action bien précise, préalablement présenté par le jeune désireux de participer à ces chantiers.

Cette gratification ainsi que le matériel de peinture seront pris en charge par l'OPAC.

Une partie du poste d'encadrant mis à disposition par "ADN Service" sera financé par la Commune de Neuville.

Monsieur l'Adjoint délégué demande en conséquence au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Cellule Départementale V.V.V. une subvention permettant de contribuer au financement de cette opération.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Donne son accord pour la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat **une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 F.** et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 Janvier 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 28 mars 2000
- de la publication le 29 mars 2000
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 mars 2000